

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-5-8-11

Séance du lundi 31 mai 2021

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

EXCUSEE :

JUNG Martine

ABSENTS :

ELKOUBY Eric
MATT Nicolas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-1 Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article R. 3312-3 du Code Général des Collectivités territoriales,
- VU la délibération N° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021,
- VU la délibération N° CD-2021-3-8-6 du 15 février 2021 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative du 17 mai 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le volume des autorisations de programme à ouvrir en DM1 2021 du budget principal à 238 446 670,10 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des autorisations de programme à ouvrir en DM1 2021 du budget annexe du Parc Erstein à 740 622,69 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des autorisations de programme à diminuer en DM1 2021 du budget principal à - 167 077 737,34 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des autorisations de programme à ouvrir en DM1 2021 du budget principal à 6 726 744,59 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en DM1 2021 du budget principal à 5 701 349,00 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des autorisations d'engagement à diminuer en DM1 2021 du budget principal à - 4 989 991,95 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en DM1 2021 du budget principal à 380 709,36 € en recettes de fonctionnement,
- Arrête les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que figurant dans les annexes au présent rapport.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité